



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 8 juillet 2016 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Alain MARCHAL – Mmes Sandrine BERNESCHI – Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Valérie ORIAT-BELOT – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : /

Absents : MM. Jean-Claude BEHRA – Maxime BISCHOFFE – Philippe EGLOFF – Patrick MADOUX – Mmes Sylvie FITSCH – Nathalie PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERNESCHI

Le compte-rendu du 27 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Voirie de la ZAC de la Goutte d'Avin : demande de classement d'intérêt communautaire

Par délibération du 8 juin 2016, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone multisite nord a demandé à ce que la voirie de la ZAC de la Goutte d'Avin soit classée d'intérêt communautaire dans sa totalité. Cela équivaut à une rétrocession de la voirie à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, qui en assurera donc la gestion et l'entretien.

Il nous appartient de nous prononcer sur cette décision.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande de classement d'intérêt communautaire concernant la voirie de la ZAC de la Goutte d'Avin.

BIJ : renouvellement de la convention de partenariat Cartes Avantages Jeunes 2016-2017

Belfort Information Jeunesse (BIJ) propose de renouveler le partenariat permettant à la Commune de délivrer la Carte Avantages Jeunes à ses habitants âgés de moins de 30 ans.

Trois options s'offrent à nous :

- acheter et revendre la carte au tarif plein, soit 8 €
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et la revendre au prix maximum de 6 €, impliquant une prise en charge d'au moins 1 € par la Commune
- acheter la carte au tarif réduit, soit 7 €, et en assumer la totale prise en charge

Le Maire propose de renouveler le partenariat avec le BIJ dans les conditions suivantes :

- acheter la carte au tarif réduit et la revendre au tarif de 3 € l'unité, soit une prise en charge de 4 € par la Commune
- limiter l'âge des bénéficiaires à 25 ans (âge atteint dans l'année de la vente)

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le BIJ pour la période 2016-2017 dans les conditions énoncées, soit une prise en charge par la Commune de 4 € par carte vendue et une limite d'âge fixée à 25 ans.

Décision modificative n°1

Le changement de prestataire pour le photocopieur implique le versement d'une indemnité de résiliation à l'ancien titulaire du contrat de location.

Par conséquent, il convient d'ajouter les crédits nécessaires à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion », comme suit :

- article RF 7788 / 77 : + 2 600 €
- article DF 6718 / 67 : + 2 600 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative telle que présentée.

Décision modificative n°2

Les forfaits téléphoniques ayant été modifiés compte-tenu du déménagement de la mairie dans la salle communale, les dépenses qui y sont liées sont donc plus importantes.

Par conséquent, il convient d'augmenter les crédits à l'article 6262 « Frais de télécommunication », comme suit :

- article RF 7788 / 77 : + 1 200 €
- article DF 6262 / 011 : + 1 200 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative telle que présentée.

Questions et informations diverses

- **Certificat administratif** : à la demande de la Trésorerie, le Maire a rédigé un certificat administratif afin d'apporter une modification au budget primitif 2016. En effet, les crédits inscrits pour les opérations d'ordre doivent être identiques dans les deux sections. Il a donc fallut diminuer de 30 centimes les crédits du chapitre 042 afin d'être équivalents à ceux du chapitre 040. Le montant total des dépenses de fonctionnement est donc passé de 338 879 € à 338 878.70 €.
- **Prolongement du contrat aidé** : le contrat aidé dont bénéficie l'un de nos agents techniques arrive à expiration en novembre prochain. Compte-tenu des avantages financiers qu'apporte ce type de contrat, et dans la mesure où l'agent donne pleinement satisfaction, nous avons contacté la Mission Locale pour savoir s'il existait un moyen de prolonger le contrat. Cela est possible pour une durée maximale de 2 ans supplémentaires, à condition de prendre en charge une formation qualifiante pour l'agent. Un devis a donc été demandé au Lycée Agricole de Valdoie pour un CAP jardinier paysagiste : il est de 4 500 € pour la première année. Les membres présents y sont favorables.
- **Scoutisme** : la Préfecture du Haut-Rhin nous informe qu'un camp de scouts s'installera au 22 rue du Moulin du 17 au 31 juillet 2016. Il sera composé de 36 jeunes de 12 à 17 ans.
- **Aménagement de sécurité Rue Principale** : lecture est faite du courrier d'un administré qui regrette que le dispositif de ralentissement ne soit pas mis en œuvre. Nous lui avons répondu que le problème de la vitesse dans le village était toujours à l'étude et que nous étions simplement à la recherche de solutions alternatives.

Le Maire profite de ce point pour présenter un devis de la Société ICARE. Suite au dernier contrôle radar effectué, les Gendarmes ont en effet suggéré l'installation de radars pédagogiques afin d'identifier les créneaux horaires auxquels la vitesse était la plus excessive, et ainsi pouvoir programmer leurs interventions en fonction de ces statistiques. Des devis avaient donc été demandés en ce sens.

Un Elu propose quant à lui l'installation de plateaux, mais certains craignent les nuisances sonores, notamment lors du passage des camions. Par ailleurs, le Maire précise que si des plateaux sont mis en place sur la route départementale, l'entretien de la voirie aux abords de ces dispositifs reviendra alors à la charge de la Commune.

- **Dépenses eau et assainissement entre 2014 et 2015 :** lors du vote du budget, une remarque avait été émise quant à la forte augmentation des dépenses constatée sur le budget 2015. Après recherches, il s'avère que ce sont tout simplement des dépenses relatives à l'exercice 2014 et mandatées sur 2015 qui sont à l'origine de cette hausse.
- **Site Internet :** un point est fait sur les statistiques des visites de notre site Internet. La consultation est en augmentation régulière, principalement en ce qui concerne les news (bandeau d'actualités sur la page d'accueil).
- **Camion pizza :** un nouveau camion pizza fera son arrivée à St-Germain dès le 12 juillet 2016. « La Fée du Chaudron » sera sur le parking de l'école chaque mardi soir.
- **Opération brioches :** elle aura lieu du 5 au 8 octobre 2016. L'ADAPEI lance un appel à bénévoles car des Communes ne peuvent participer à l'opération faute de personnes pour vendre les brioches. En effet, les horaires de distribution représentent une contrainte pour celles qui sont encore en activité et il n'y a guère de possibilités d'adaptation (gestion du stock, date fixée à l'échelle nationale et qu'on ne peut donc pas modifier,...). La vente aurait pu se faire par le biais de La Ruche mais les dates ne correspondent pas. Il reste toutefois la solution de faire une vente au service périscolaire. Dans la prochaine info rapide, nous lancerons donc un appel à bénévoles en souhaitant que cette année, l'opération puisse avoir lieu dans notre village.
- **Fleurissement :** les palettes de couleur imaginées par la Commission Fleurissement sont prêtes. Elles seront conservées pour l'année prochaine.
- **Elagage :** des thuyas tombent sur le trottoir de la Rue Principale. Il conviendra de faire un courrier à l'administré concerné.

La séance est levée à 21h50

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 11 juillet 2016

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER